Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

Cartéclima ! Qu'est-ce que c'est ?

Une démarche collaborative lancée en 2022 par la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême pour écrire - avec l'ensemble des élus du territoire de GrandAngoulême, et en concertation avec les acteurs locaux et régionaux, et les citoyens - **4 documents structurants du territoire à l'échelle des 38 communes.**

SCOT-AEC

1 Le Schéma de Cohérence Territoriale …
définit pour les **20 prochaines années** la politique d'aménagement du territoire de l'agglomération, en cohérence avec les lois et orientations régionales et nationales

2 … valant Plan Climat Air Énergie territorial
définit les objectifs stratégiques pour le territoire et le plan d'actions partenarial sur 6 ans pour accélérer et intensifier la transition écologique du territoire

Septembre 2024 : arrêt du SCOT-AEC
Juillet 2025 : approbation du SCOT-AEC en Conseil Communautaire

PLUi-M

3 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal …
détermine les conditions de l'aménagement du territoire pour les **10 prochaines années,** à travers le zonage (constructibilité des parcelles, préservation des boisements, etc.), les règles d'aménagement, etc.

4 …valant Plan de Mobilité
détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité, pour les **10 prochaines années**

Mars 2025 : arrêt du PLUi-M
Février 2026 : approbation du PLUi-M en Conseil Communautaire

Les documents constitutifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Climat (PLUi-M)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
définit les ambitions stratégiques, elles-mêmes déclinées en objectifs et en orientations.

LE RÈGLEMENT ÉCRIT
Fixe les règles d'aménagement générales et spécifiques au zonage

LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Attribue à chaque parcelle le zonage, identifie le patrimoine remarquable, les risques, les emplacements réservés, etc.

LES ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES
Définissent les grands principes d'aménagement spécifiques aux parcelles de + de 2 000 m² et à toute zone à urbaniser

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES
Définissent l'approche globale d'aménagement sur un enjeu spécifique : les abords du fleuve, les enjeux bioclimatiques, l'aménagement des quartiers de Bel-Air Grand-Font, de l'Houmeau, la biodiversité du quotidien dans le quartier de Saint-Cybard

LE PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTION MOBILITÉ
Définit les actions en termes de mobilité individuelle et collective à prioriser, selon 8 axes

LES AUTRES DOCUMENTS DU PLUI-M apportent des éléments explicatifs, tels que le bilan de la concertation, la justification des choix, les évaluations et études environnementales, les servitudes d'utilité publique, etc.

L'enquête publique du PLUi-M : comment y participer ?

DU 25 AOÛT AU 3 OCTOBRE 2025

OBJECTIF : recueillir vos observations et propositions

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

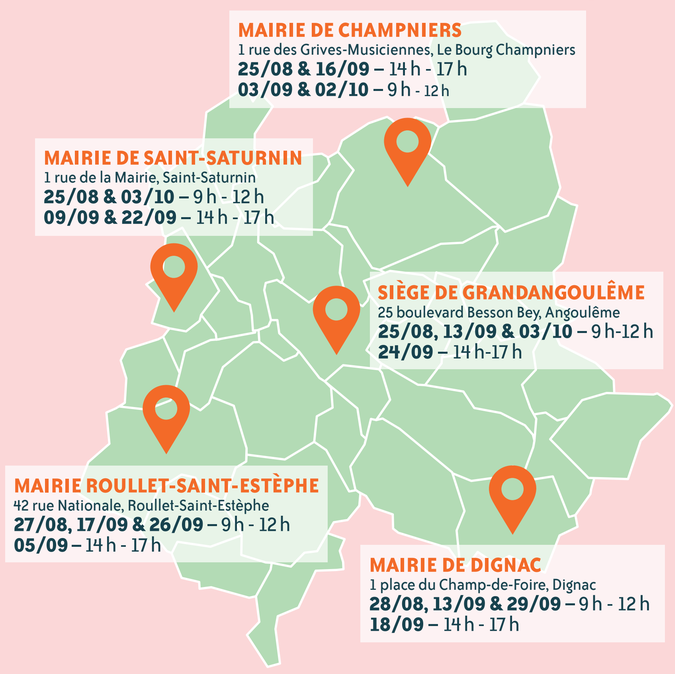

PAR ÉCRIT VIA LE REGISTRE PAPIER
dans les mairies des 38 communes et au siège de GrandAngoulême, aux heures d'ouverture habituels

EN LIGNE
www.grandangouleme.fr
Rubrique Vivre et Habiter > Urbanisme > PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'élaboration > Enquête Publique

PAR COURRIER
Monsieur le Président de la commission d'enquête : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême,
Enquête publique unique
25 bd Besson Bey - CS 12320
16023 Angoulême Cedex

Le dossier du PLUi-M est consultable dans les lieux de permanences, aux horaires d'ouverture habituels des mairies, et sur la plateforme en ligne.

Les grands principes du PLUi-Mobilité

PROXIMITÉ ET LIEN SOCIAL
Conforter les logements, les commerces, les services dans les centres-villes et centre-bourgs existants, tout en consolidant l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES
Préserver la biodiversité, l'eau comme « bien commun vital », et faire de la nature notre meilleure alliée face au changement climatique

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Adopter des modes de vie plus sobres et aménager de manière à atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ
Valoriser l'accès à la nature et aux espaces verts, encourager le maraichage, prévenir des nuisances aux abords des axes routiers, ou des exploitations agricoles

MOBILITÉS DURABLES
Accompagner les changements de comportements vers des pratiques écoresponsables, en repensant la place de la voiture individuelle et en proposant un bouquet de services de mobilités pour répondre à la diversité des besoins

Conception & photo : © Direction de la communication GrandAngoulême – Visuel : © Isabelle Abraham – Mai 2025

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA DÉMARCHE SUR LE SITE ET LA PAGE FACEBOOK DE GRANDANGOULÊME

Grand Angoulême